



Mon pauvre Saint Vicaire, le Pape Benoît XVI, sera chassé du Saint Siège de Rome

(Traduction française d'un courrier posté par Tony M. le 6 avril 2019)

Voici un article irréfutable écrit par un journaliste théologien renommé, *José Alberto Villasana Munguia*.

Bien sûr, nous avons la prophétie donnée par Notre Seigneur le Samedi 11 février 2012 à 11h30, un an jour pour jour (et quasiment à la même heure) avant que le Pape Benoît XVI ne renonce « *munus administrativus* » à la papauté. Voici l'extrait de ce Message :

« ... et Mon pauvre Saint Vicaire, le Pape Benoît XVI, sera chassé du Saint Siège de Rome. L'an dernier, Ma fille, Je vous avais parlé du complot dans les coulisses du Vatican. Un plan pour abattre Mon Saint Vicaire a été préparé en secret le 17 mars 2011, il va se concrétiser car cela a été prédit. »

Ensuite le Pape Benoît a renoncé le matin du 11 février 2013.

En donnant cette prophétie exactement un an avant le renoncement de Benoît XVI à l'administration de la papauté, Dieu a mis son cachet sur cette prophétie. Celle-ci n'a pu venir que de Dieu (parce que Dieu seul connaît parfaitement le futur). Non seulement cette prophétie nous apprend que le Pape Benoît va quitter son siège, mais aussi qu'il en sera forcé, avec l'utilisation du mot « chassé » [*« ousted » en anglais, NDT*] ... ce qui signifie qu'il y a un complot contre lui.

Ce Message a été publié dans le volume deux du Livre de la Vérité [*en version originale anglaise, NDT*], bien avant l'annonce de la décision du Pape Benoît XVI.

Ceci constitue donc une preuve accablante des pressions exercées sur Benoît XVI pour qu'il renonce. Ces pressions sont décrites ci-après, et elles sont étayées par la prophétie venant de Dieu.

Le Pape Benoît, bien que fragilisé par son grand âge, est resté en bonne santé, à la fois mentale et physique, depuis qu'il s'est retiré. Dans l'histoire de l'Église, seuls quelques Papes ont renoncé à leur ministère. Pourquoi donc le Pape Benoît, en parfaite santé, aurait-il pu quitter son siège si ce n'est en

raison de pressions exercées sur lui en tant que Pape. Si l'une quelconque de ces pressions a été délibérément exercée sur lui pour l'amener à son renoncement, alors la Loi Canon dit qu'**il est toujours le Pape**.

De plus, il ne peut y avoir qu'un seul Pape à la fois, comme nous le savons tous.

http://www.vatican.va/archive/FRA0037/___P14.HTM ... Can. 332 §2 « S'il arrive que le Pontife Romain renonce à sa charge, il est requis pour la validité que la renonciation soit faite librement et qu'elle soit dûment manifestée, mais non pas qu'elle soit acceptée par qui que ce soit. »

Que Dieu vous bénisse.

Tony M.

<http://www.traditionalcatholicpriest.com/2019/04/04/resignation/>

4 avril 2019, par le Père Jérôme

Nouvelles preuves du renoncement forcé du Pape

Hypothèse sur le renoncement du Pape Benoît XVI

M. José Alberto Villasana Munguía est un journaliste mexicain qui a reçu le prix national de journalisme pour son étude sur la « vulnérabilité du système financier » (2004), et en 2009 pour son exposé sur le meurtre du Pape Jean-Paul 1^{er}. M. Villasana est conseiller académique auprès de l'Institut International des Droits Humain, à Mexico, ainsi que membre du directoire du « Club de journalisme de Mexico ». Il a étudié la théologie au sein des facultés de théologie et de philosophie de l'Angelicum de Rome (Université Pontificale de St Thomas d'Aquin). Note très importante : M. Villasana a été le conseiller du Secrétaire aux Relations externes entre le Mexique et le Vatican.

Notre traduction en anglais ci-dessous du discours de décembre 2017 de M. Villasana intitulé « Hypothèse sur le renoncement du Pape Benoît XVI » a été faite en avril 2019. Nous avons conservé quelques expressions familières de ce discours parlé en espagnol, comme nous l'avons entendu dans la vidéo de You Tube reprise dans l'article ci-dessus. Nous publions cette information sur la base des titres de M. Villasana, plus spécialement sur le fait qu'il a servi comme conseiller du Secrétaire des relations externes entre le Mexique et le Vatican. Seuls les titres soulignés ci-dessous nous sont parvenus à TCP. Le reste est notre meilleure traduction de la thèse de M. Villasana, témoin expert du renoncement papal.

Menaces de mort contre le Pape Benoît XI

Pour moi, en tant que théologien, il est facile de dire, du fait que je connais la loi canon et que moi, votre serviteur, j'ai certains contacts directs au Vatican (tels que le Père Paul Kramer, expert mondial de Fatima, qui vit en Irlande), il m'est donc facile de dire ceci : Immédiatement après le renoncement [papal] et la [nouvelle] élection, j'ai

obtenu les dates précises sur comment [le Pape] Benoît XVI a été obligé de renoncer [au Siège de Pierre]. La première date remonte à l'histoire du VatiLeaks à Rome, par laquelle le majordome de Benoît XVI, Paolo Gabriele, a été mis en prison. C'est arrivé parce que, apparemment, il a pris certains documents volés dans les appartements du Pape et les a publiés via ce journaliste qui les a inclus dans son livre, *Su Santità*. Cela a été publié le jour même où Paolo Gabriele a été arrêté suite à cette accusation - dans trois quotidiens italiens, à la suite de quoi une personne anonyme a dit que le majordome, Paolo Gabriele, était un bouc émissaire. Cette personne anonyme déclarait : « c'est moi l'intermédiaire qui ai transmis les documents », se donnant lui-même le surnom de « le Corbeau ». *Moi, le Corbeau, ai en réalité transmis ces documents, pas Paolo Gabriele.*

Pour tous ceux d'entre nous qui avons étudié ces thèmes de l'Église au Vatican, « le Corbeau » n'est personne d'autre que le Cardinal Angelo Sodano, qui est certainement le doyen de tous les Cardinaux. Il a un rang élevé et il les réunit. Sodano est sans aucun doute ce sinistre personnage qui a transmis les documents. L'un de ces trois documents était la menace de mort contre le Pape Benoît XVI venant d'un monseigneur de Palerme qui a également fait savoir en Allemagne que personne ne devait interférer avec cela. Il a fait savoir que dans moins d'un an, nous vous empoisonnerons [le Pape]. Le pape Benoît XVI a pris cette menace très au sérieux et a créé une commission de trois cardinaux pour faire une investigation afin de savoir d'où venait cette menace et si elle était réelle, c'est-à-dire si il devait la prendre au sérieux. Ces trois Cardinaux ont travaillé pendant six mois et ont remis, le 17 décembre 2012, le résultat de leur enquête dans un document de plus de 300 pages. En quelques mots, ils lui ont dit que la menace était réelle. Ils vont vous assassiner, ils vont vous empoisonner, dans moins d'un an. C'était le 17 décembre 2012. J'ai eu un contact direct [au Vatican] qui m'a confirmé cela le jour suivant. [Benoît] a appelé le Vicaire de Rome et son frère (qui est prêtre) et leur a dit : « Je viens de prendre la décision de me retirer ». C'est-à-dire qu'avant Noël 2012 il avait déjà pris la décision de renoncer, même s'il ne l'a pas annoncée avant le 11 février suivant. Ceci est une preuve de plus qu'il a pris sa décision sur la base de la confirmation d'une menace de mort.

Menace de Schisme contre le Pape Benoît XVI

Puis il y a eu des menaces encore plus fortes, telles une menace de schisme. Un groupe de cardinaux, la plupart allemands, lui ont fait savoir [à Benoît XVI] que nous avons plus de deux mille signatures de prêtres, évêques et laïques déclarant : « Si vous ne renoncez pas, avec toute votre équipe au Secrétariat d'État, avec le Cardinal Bertone à la tête, que si nous ne le faites pas tout de suite en vous retirant, nous avons les signatures pour former une nouvelle église séparée de Rome ». Il est évident pour moi que ce fut la menace qui l'a réellement touché. Je ne crois pas que Benoît avait peur de donner sa vie - parce que c'est ce que signifie le cardinalat - vouloir répandre son sang ... Ce qu'a vraiment dit Benoît après cela ? « Si je suis l'objet, si je suis le centre de ce chantage et que ma personne peut donner lieu à un schisme, eh bien il vaut mieux que je me retire et désamorce la menace de schisme. » Ce fut vraiment un coup de maître. Au-moins il a différé le schisme, chose qui n'était jamais arrivée dans l'histoire de l'Église (sic). Et ainsi pourrions-nous continuer avec beaucoup d'autres preuves. J'ai publié cinq ou six preuves d'une coercition pour qu'il se retire.

Maintenant, dans la loi canon, quand un acte est faussé par la peur, la pression ou la fraude, l'acte humain est en lui-même invalide, comme cela se produit dans le mariage. Pourquoi l'Église accorde-t-elle quelquefois la nullité ? Cela ne veut pas dire qu'elle accorde un « divorce ». Elle accorde la nullité, ce qui veut dire qu'elle déclare qu'un mariage n'a pas existé. Pourquoi ? Eh bien parce que [par exemple] le beau-père a mis un révolver sur la tête de l'homme pour qu'il se marie avec sa fille. Et donc ce n'était pas un acte de libre arbitre. Par conséquent, ce mariage n'a jamais existé. De la même manière, dans ce cas de Benoît XVI, le renoncement n'a jamais existé, même s'il a pu dire « Je renonce librement » ; en réalité, un pourcentage de cette décision - nous ne savons pas si c'est dix, cinquante ou quatre-vingt-dix pour cent - a été faussé à cause de cette coercition.

Bien plus tard, soit aujourd'hui, il n'y a plus besoin de preuve. Aucune preuve de cette sorte n'est nécessaire. La preuve pour laquelle j'ai passé beaucoup de temps à ce moment-là jusqu'à il y a environ huit ou neuf mois, eh bien, c'est le cardinal belge, Godfried Danneels qui l'a publiée dans sa biographie, où il a dit que lui, avec huit autres cardinaux, on formé une sorte de « mafia », comme il appelle ça. Cette mafia qui se rassemblait à Sankt Gallen, en Suisse, avait pour principal objectif d'empêcher Joseph Ratzinger de devenir pape, et que si cela arrivait après avoir travaillé contre cela, une fois qu'il serait pape [le Pape Benoît XVI], ils verraient comment le forcer à démissionner et trouver le moyen d'élever Jorge Mario Bergoglio à la papauté.

En jurisprudence, il y a une phrase qui dit : « Lorsqu'il y a confession, il y a dispense de pièces à conviction ». Cela signifie que, une fois qu'un individu ou toute personne a été accusé et qui admet avoir commis tel [crime], alors le juge n'a plus besoin d'autres preuves puisqu'il y a eu une confession à leur place. C'est ce qui est arrivé avec cet heureux livre écrit par le Cardinal Godfried Danneels. Nous n'avons plus besoin de continuer à chercher s'ils allaient le menacer [Benoît XVI], s'ils allaient l'empoisonner. Non ! Ce qui est vrai, c'est qu'il a été forcé à renoncer.

Un conclave invalide

De plus, il y a quelque chose d'encore plus grave, à savoir que dans la constitution apostolique *Universii Dominicii Gregis* (celle qui régit la succession apostolique dans les conclaves), il est très clairement établi que si un Cardinal exerce son influence en faveur d'un autre cardinal, ce cardinal est excommunié *ex latae sententiae*. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il s'excommunie lui-même sans qu'il soit nécessaire d'avoir de déclaration de qui que ce soit. Dès l'instant même où ils commettent leur acte de lobbying, y compris le Cardinal qui a bénéficié de cette influence de façon illégitime, ils sont tous excommuniés. Ce qui veut dire que même avant que le conclave n'ait eu lieu, Jorge Mario Bergoglio et ces cardinaux étaient déjà excommuniés. Ils étaient déjà en dehors de l'Église. Il est donc très important de conserver ceci à l'esprit parce que c'est précisément de là que vient la confusion.

Une papauté dédoublée est sans précédent et invalide

Pour revenir au coup de maître joué par Benoît XVI, disons qu'il est très important de comprendre ce qu'il a fait. Et pour cela nous avons besoin de regarder son discours d'au-revoir à la curie romaine. C'est très important. Le 11 février 2013, quand il a annoncé au monde qu'il allait se retirer le 28 mars, vous vous en souvenez, non ? Eh bien alors, la veille du jour où il a pris un hélicoptère pour partir en vacance à Castel Gandolfo, il a fait

un discours extrêmement important dans lequel il disait au revoir à toute la curie. Tous les Cardinaux, Évêques et Prêtres de la Curie vaticane étaient rassemblés. Dans ce discours (paragraphe neuf du discours en latin) dans lequel il remerciait Dieu Notre Seigneur de l'avoir choisi en 2005 comme Vicaire du Christ. Oui ? ... C'était d'avoir porté sur ses épaules le *Munus Petrinus*, c'est-à-dire l'office de Pierre, d'être un successeur de Pierre. Mais de cet office, le *Munus Petrinus*, être le Vicaire du Christ, on ne peut renoncer. C'est quelque chose que l'on détient jusqu'à la mort. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de retour à une vie privée. Et le paragraphe suivant dit ceci : « Je renonce au *munus administrativus* », c'est-à-dire aux devoirs administratifs de la papauté.

Disons que ce qu'il a fait pour la première fois dans l'histoire, Benoît XVI a créé une représentation (hormis des différences évidentes) semblable à ce qui existe en Espagne et en Angleterre : les figures d'un roi qui porte la souveraineté et celle d'un premier ministre qui est celui qui porte le gouvernement administratif. C'est ça qu'il a créé dans le discours. Et ensuite, immédiatement après, nous entendons [essentiellement] : **Donc, parce que je suis toujours le vicaire du Christ, parce que je continue de porter le *Munus Petrinus*, alors je continuerai de m'appeler Pape, avec le nom de Votre Sainteté. Je continuerai de porter du blanc, je continuerai de porter les clés de Pierre sur mon écusson, et je continuerai avec l'anneau papal ! » ... que Bergoglio n'utilise pas. Il ne porte pas l'anneau papal. C'est Benoît qui continue de le porter ...**

L'hérésie est enseignée par le Cardinal Bergoglio

Bon, cette question n'était pas très claire, et c'est donc pourquoi nous avons maintenant un antipape qui est aussi un saint, Saint Hyppolyte de Rome. Alors, qu'est-ce que le mot *antipape* implique ? **La seule chose qu'implique le mot antipape, c'est qu'il y a une irrégularité dans son élection.** C'est tout. Puis vient alors un autre aspect, celui de l'hérésie qui, dans cette situation, s'empilent les unes sur les autres. Disons que nous avons un antipape parce qu'il [Jorge Mario Bergoglio] n'a pas été canoniquement élu puisqu'il était excommunié avant le conclave. De plus, on voit que jour après jour il n'arrête pas de proférer des hérésies et des absurdités comme ce qu'il a dit ici en Colombie, que dans les veines du Christ coulait un sang païen. Ça veut dire qu'avec cette seule déclaration, vous sapez le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, le dogme de l'Incarnation par le Saint-Esprit. Tout ! Vous sapez la Rédemption elle-même. Tout ! Tout ! Vous sapez comme dix dogmes rien que par cette petite phrase. Ça, bien sûr que non ! Comment pourrait-il couler [le sang païen] ? Si *l'Immaculata* a été préservée du péché originel et que l'Incarnation est l'œuvre du Saint-Esprit ? Le Sang du Christ est divin des deux côtés à la fois. Comment pouvez-vous dire qu'un sang païen coule dans Ses veines ? Vous sapez tous les dogmes, mais, bon, puisque c'est le cas que l'immense majorité des Catholiques ne lisent pas, ne lisent pas la Bible, ne lisent pas le Catéchisme de l'Église Catholique, les phrases [celles de Bergoglio] semblent plutôt charmantes, non ? Très drôles ? Non, non et non...

Nous avons une approche différente de celle des sédévacantistes modernes

Bien, dans ce cas d'hérésie proférée par un pape, il faut nuancer cela parce qu'il y a aussi une [idée] qui dit que quand un pape prononce une hérésie, dès ce moment-là il cesse d'être pape. Ici, il faut spécifier qu'un tel jugement (qui aujourd'hui prévaut en

théologie) vient de Saint Robert Bellarmine au seizième siècle, et d'autres après lui. Oui, cela peut arriver parce que souvent les gens demandent : Est-ce qu'un pape donné peut tomber en hérésie ? Oui! Il peut tomber dans l'hérésie. En fait, il y a plusieurs papes qui sont tombés dans l'hérésie.

Le premier d'entre eux - qui soit dit en passant a quelque similarité avec ce que l'on voit de nos jours - est le Pape Libère. Et son cas a une grande importance car il se répète aujourd'hui ! En ce temps-là, au quatrième siècle, au début du quatrième siècle, l'immense majorité des évêques étaient tombés dans l'hérésie de l'arianisme, y compris l'empereur et le Pape*. Le seul qui conservait la vraie foi était Saint Athanase et un autre petit groupe de deux ou trois évêques, aussi peut-on dire que quatre-vingt-dix-huit pour cent des évêques, l'empereur et le Pape étaient hérétiques. La même chose est importante pour notre temps. Pourquoi ? Parce qu'un bon quatre-vingt-dix-huit pour cent, l'immense majorité des Catholiques, considèrent que Jorge Mario Bergoglio est un pape légitime et que ce qu'il dit et fait est correct. Non ? Les quelques-uns d'entre nous qui émettent des doutes sont très peu nombreux. Nous sommes deux pour cent ! Don Rafael, Don Jose, Carlos l'ingénieur, juste une petite poignée qui commençons à discuter de la situation.

Ensuite, nous avons aussi le cas de l'hérésie du Pape Honoré I^{er}. Le Pape Honoré I^{er} fut condamné comme hérétique par deux conciles, et même plus, par trois conciles généraux. Les deuxième, troisième et quatrième conciles de Constantinople, et le second concile de Nicée. Et c'est important parce qu'ils ont condamné Honoré I^{er} *quarante ans après sa mort*. Cependant, la question est que ni l'un ni l'autre des trois conciles (qui ont condamné le Pape Honoré comme hérétique) ne disent qu'il a perdu la papauté, soit le *Munus Petrinus*, parce qu'il a été hérétique. Non, je répète que, durant cette période, ce sujet concernant un Pape cessant d'être Pape, ou cessant d'être Catholique en tombant dans l'hérésie *n'existait tout simplement pas*. Le sujet en question n'était même pas venu à l'esprit des conciles, c'est-à-dire celui de savoir si Honoré I^{er} avait cessé d'être pape...

Père Jérôme

* [en exil, sous la contrainte de l'empereur Constance, NDT]

Messages de Dieu et de la Mère du Salut donnés au prophète Maria de la Divine
Miséricorde pour former le LIVRE DE LA VÉRITÉ
<http://www.internetgebetskreis.com/fr/>

Nous contacter : jesusalhumanite.francophonie@gmail.com